

CORONAVIRUS

**TOUS ENSEMBLE
POUR FREINER LA PROPAGATION**



SE LAVER
LES MAINS



GARDEZ VOS
DISTANCES



TOUSSEZ DANS
VOTRE COUDE



ÉVITER LE
CONTACT DIRECT



ÉVITER DE TOUCHER
SON VISAGE

DÉTAILS AUX PAGES 7 ET 8

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

À LA UNE

09 ERRATUM - CENDRES
CHAUDES

09 INTERDICTION
DE JETER...
DANS TOILETTES

09 RAPPEL - TAXES

09 INTERDICTION
LEVÉE 1^{ER} AVRIL -
STATIONNEMENT -
NUIT

09 ABRI D'AUTO
TEMPORAIRE

11 AGA COMITÉ
DES LOISIRS

11 CAMP DE JOUR -
INSCRIPTIONS

13 SARCA

14 MISE À JOUR DOSSIERS
INSTALLATIONS
SEPTIQUES

20 SOPFEU - DANGER
D'INCENDIE

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ
POUR LE CONGÉ DE PÂQUES
Lundi 13 avril

421, 4^e ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19h à 21h
Samedi 9h30 à 11h30

Le printemps se pointe le nez et avec lui de belles journées ensoleillées.

Des nouveautés vous attendent pour agrémenter vos heures de lecture, de nouveaux romans, de nouveaux suspenses autant pour les adultes que pour les jeunes ainsi que de nouvelles revues mensuelles telles que : Vero Magazine, 5 ingrédients, 15 minutes en plus des classiques...Chatelaine, Elle Québec, Les idées de ma maison. etc.

Afin de répondre à vos demandes, la Bibliothèque possède maintenant une chute à livres pour vous permettre de retourner vos livres en dehors des heures d'ouverture. Elle est située face à la porte d'entrée de la Biblio.

Vos commentaires et suggestions sont très appréciés et toute l'équipe de bénévoles vous invite à nous visiter.

Ginette Piché, responsable Biblio



Sainte-Hélène-de-Bagot

Nous avons commencé les cours de danse en ligne pour débutants le 5 mars. Si vous désirez participer, vous pouvez encore vous inscrire le jeudi soir au chalet des loisirs à 19h00.

Le premier voyage pour les Îles de la Madeleine est déjà presque complet. Il reste une place.

Pour notre deuxième voyage « Sur les rives du Bas-Saint-Laurent », réservez tôt. Places limitées.

Pour info ou réservation :

Gisèle Laliberté 450-791-0304 ou par courriel au 1glali@sogetel.net.

Voir voyage page 4.



ANNIVERSAIRES MOIS DE MARS



M. Yves Benoit	01
Mme Francine Cabana	01
Mme Lise Delude	04
Mme Céline Paré.....	05
M. Denis Barré	09
Mme France Larocque	10
Mme Francine Forest	15
Mme Jeannette Lemonde Laplante	16
Mme Pauline Jodoin	19
M. Louis Messier	19
M. Cyrille Belval	19
M. Marcel Gauthier	22
Mme Ginette Leclerc	23
Mme Denise Bédard	25
Mme Suzanne Raymond.....	28
Mme France Lapierre	29
M. René Senez	30

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE



STÉPHAN HÉBERT
450 501-4731

CONSEILLER #1



JONATHAN HAMEL
514 831-8229

CONSEILLER #2



MARTIN DOUCET
450 513-1224

CONSEILLER #3



RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297

CONSEILLER #4



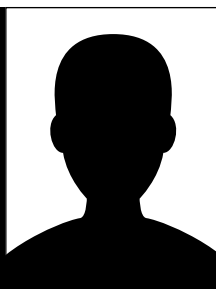
PIERRE PARÉ
450 278-2327

CONSEILLER #5



MATHIEU DAIGLE
450 779-2136

CONSEILLER #6



POSTE VACANT

PERSONNEL MUNICIPAL



450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

SYLVIE VIENS | Directrice générale par intérim
Poste 2240 • dg@sainte-helene-de-bagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj@sainte-helene-de-bagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helene-de-bagot.com

BERTRAND LAPIERRE | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helene-de-bagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helene-de-bagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helene-de-bagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helene-de-bagot.com
Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : 17h00 à 20h00



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481



SUR LES RIVES DU BAS-SAINT-LAURENT

Visite guidée du parc national du Bic

J1 | TRAJET VERS RIMOUSKI

AM : Départ de votre localité en direction de Saint-Roch-des-Aulnaies. Visite de la **Seigneurie des Aulnaies**, lieu par excellence au Québec pour revivre l'époque de la vie seigneuriale. On retrouve sur place un manoir victorien unique, un moulin à farine encore en activité et un domaine champêtre, la Seigneurie des Aulnaies qui est un ensemble unique préservé dans le temps à une heure de Québec. **Temps libre à Kamouraska**. Découvrez l'un des plus beaux villages du Québec, visitez le magasin général, les galeries d'art et les boutiques d'artisans locaux. Départ vers Rimouski. Installation et nuit à l'hôtel. D/S

J2 | RIMOUSKI

AM : Petit déjeuner à l'hôtel. Visite du **site historique maritime la Pointe-au-Père**, racontant l'histoire du navire Empress of Ireland, de sa construction en 1906 jusqu'à son naufrage en 1914. Découverte du sous-marin Onondaga. Il s'agit du seul sous-marin accessible au public au Canada. Entrez dans le quotidien d'une soixantaine d'hommes qui vivaient confinés pendant des mois dans un sous-marin de 90 m. PM: Visite guidée du **parc national du Bic**. Situé dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent, ce parc unique mélange soigneusement la mer et la forêt à travers ses baies, ses caps, ses montagnes et ses anses. Souper dans un restaurant de la région. Installation et nuit à l'hôtel. PD/D/S

J3 | TRAJET DE RETOUR

AM : Petit déjeuner à l'hôtel. Visite des **Jardins de Métis**. Quelque 3 000 espèces et variétés de plantes, dont le fameux pavot bleu de l'Himalaya, sont réparties dans une quinzaine de jardins. Nous retrouvons également, dans le parcours de visite, le potager et le musée d'outils de jardinier. Découvrez les plantes comestibles et les fines herbes. Dîner libre. PM : Trajet de retour et arrêt pour une dégustation de produits aux accents du terroir à la **Fromagerie des Basques**. Souper inclus en route. PD/S

12 AU 14 AOÛT 2020

À partir de

599\$

Par pers. occ. dbl

3 jours | 7 repas



Occ. triple
589\$

Occ. quad.
579\$

Occ. simple
759\$

Ce forfait inclut

- Transport en autocar de luxe
- Hébergement pour 2 nuits
- 7 repas
- Services d'un guide accompagnateur
- Activités au programme
- Taxes, FICAV et frais de services





COORDONNÉES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Télécopieur: 450 791-2550
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e avenue
CHALET DES LOISIRS 425, 6^e avenue
BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e avenue (bureau municipal)
- ➔ 425, 6^e avenue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helenedebagot.com (onglet AVIS PUBLIC)

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

CALENDRIER COLLECTES 2020

D Déchet R Recyclable O Organique F Férié, collecte reportée
○ Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section **AUTRES SERVICES** à l'endos) ○ Collecte des gros rebuts

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		30	^O 31	^F 1	2	3	4						1	1	2	^R 3	4	5	6	7				^O 1	2	3	4
5	6	^R 7	8	9	10	11	2	3	^R 4	5	6	7	8	8	9	^O 10	^O 11	12	13	14	5	6	^O 7	^O 8	9	10	11
12	13	^O 14	^O 15	16	17	18	9	10	^O 11	^O 12	13	14	15	15	16	^R 17	18	19	20	21	12	13	^R 14	^O 15	16	17	18
19	20	^R 21	22	23	24	25	16	17	^R 18	19	20	21	22	22	23	^O 24	25	26	27	28	19	20	^O 21	^O 22	23	24	25
26	27	^O 28	29	30	31		23	24	^O 25	26	27	28	29	29	30	^R 31					26	27	^R 28	^O 29	30		

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2			1	^O 2	^O 3	4	5	6													1
3	4	^O 5	^O 6	7	8	9	7	8	^R 9	^O 10	11	12	13	5	6	^R 7	^O 8	9	10	11	2	3	^R 4	^O 5	6	7	8
10	11	^R 12	^O 13	14	15	16	14	15	^O 16	^O 17	18	19	20	12	13	^O 14	^O 15	16	17	18	9	10	^O 11	^O 12	13	14	15
17	18	^O 19	^O 20	21	22	^O 23	21	22	^R 23	^O 24	25	26	27	19	20	^R 21	^O 22	23	24	25	16	17	^R 18	^O 19	20	21	22
²⁴ 31	25	^R 26	^O 27	28	29	30	28	29	^O 30					26	27	^O 28	^O 29	30	31		²³ 30	²⁴ 31	^O 25	^O 26	27	28	29

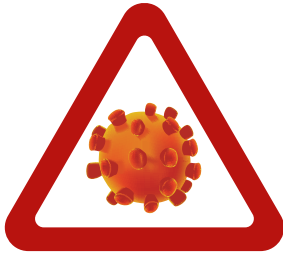
SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		^R 1	^O 2	3	4	5					1	2	3	1	2	^O 3	^O 4	5	6	7			^O 1	2	3	4	5
6	7	^O 8	^O 9	10	11	^O 12	4	5	^O 6	^O 7	8	9	10	8	9	^R 10	^O 11	12	13	14	6	7	^R 8	9	10	11	12
13	14	^R 15	^O 16	17	18	^O 19	11	12	^R 13	^O 14	15	16	17	15	16	^O 17	^O 18	19	20	21	13	14	^O 15	^O 16	17	18	19
20	21	^O 22	^O 23	24	25	26	18	19	^O 20	^O 21	22	23	24	22	23	^R 24	^O 25	26	27	28	20	21	^R 22	23	24	^O 25	26
27	28	^R 29	^O 30				25	26	^R 27	^O 28	29	30	31	29	30						27	28	^O 29	30	31		

RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	260,93\$	300,00\$ (30\$/h, max.2h)	304,41\$	350,00\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun@sainte-helenedebagot.com				

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER

POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com



CORONAVIRUS (COVID-19)

Fermeture des installations municipales

COMMUNIQUÉ DU 16 MARS 2020
Sainte-Hélène-de-Bagot

Afin de limiter la propagation du coronavirus (COVID-19) et conformément aux recommandations du gouvernement du Québec et de la Direction de la santé publique, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot annonce la fermeture au public des installations municipales suivantes :

- Bibliothèque municipale;
- Bureau municipal (administration, urbanisme, loisirs);
- Chalet des loisirs et cabane à patins;
- Centre communautaire et gymnase;
- Presbytère;

Toutes les activités publiques non essentielles qui ont lieu dans ces bâtiments sont donc annulées jusqu'à nouvel ordre.

Le personnel de la Municipalité demeure en fonction et les services municipaux essentiels sont maintenus.

Nous invitons les citoyens à reporter les déplacements non essentiels et à privilégier les communications téléphoniques et par courriel.

**Pour toute urgence en lien avec les travaux publics,
composez le 450 250-2481.**



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

**COLLECTE DE MATIÈRES
RÉSIDUELLES,
les services sont maintenus!**



CORONAVIRUS (COVID-19)

Si la COVID-19 vous inquiète : 1 877 644-4545

Le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur tout le territoire québécois.

La pandémie de la COVID-19 est un événement exceptionnel qui requiert des mesures exceptionnelles, et ce, **dans l'objectif de freiner la propagation de la maladie et de protéger la population**, tout en permettant à la société de continuer de fonctionner le plus normalement possible.

Nous savons que la situation actuelle liée à la COVID-19 bouleverse vos vies et suscite des interrogations et des inquiétudes. Soyez assurés que nous prenons les précautions nécessaires pour assurer la sécurité de nos citoyens et de nos employés. Le bien-être de tous est au cœur de toutes nos décisions.

POURQUOI LA MUNICIPALITÉ DOIT-ELLE FERMER SES INSTALLATIONS MUNICIPALES?

Pour freiner et ralentir au maximum la contagion entraînée par la COVID-19, le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec.

Par mesure de précaution, la municipalité doit interdire au public l'accès à ses équipements et lieux intérieurs destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives ou communautaires (p. ex. : bibliothèque, aréna, piscine, bâtiment abritant des salles de réunions, centre de congrès), sauf s'ils servent provisoirement à des fins de santé ou de sécurité publiques.

Il appartient à la municipalité d'évaluer la pertinence de maintenir l'accès à ses bâtiments administratifs, en fonction de l'évolution de la pandémie de la COVID-19.

Rappelons par ailleurs que les rassemblements intérieurs de plus de 250 personnes sont interdits. Il a également été demandé d'annuler les rassemblements qui ne sont pas nécessaires, et ce, pour les 30 prochains jours.

SÉANCE DU CONSEIL D'AVRIL

Les municipalités doivent tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois, tel que la Loi le prévoit. **Il y aura donc une séance du conseil le mardi 7 avril 2020 à 19h30.** Nous respecterons les consignes sanitaires émises par le gouvernement.

CONSIGNES DES AUTORITÉS DE SANTÉ PUBLIQUE

Nous vous rappelons de suivre les consignes officielles des autorités de santé publique dans le cas d'apparition de symptômes, tels que la toux, la fièvre et les difficultés respiratoires ainsi que les consignes sanitaires (se laver les mains fréquemment, tousser dans son coude, etc.)

Si un de ces symptômes apparaît, vous devez vous isoler et communiquer avec les autorités de santé publique en composant le 1 877 644-4545.

Pour plus d'informations, visitez le site du gouvernement du Québec au
www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/.

INTERDICTION DE JETER DANS LES TOILETTES



Nous remarquons une très forte augmentation de lingettes humides et de gants de latex à l'usine d'épuration, ce qui nous cause beaucoup de problèmes.

Nous vous demandons de jeter ces articles dans les poubelles et non pas dans les toilettes.

Merci de votre collaboration



ERRATUM SERVICE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Dans le texte paru dans Le Bagotier de Février 2020, il y a eu une erreur au point 4. Voici la bonne information.

Chaque année, il survient en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes.

Comment vous en débarrasser :

1. Videz régulièrement les cendres du foyer.
2. N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres chaudes.
3. Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique.

4. **LES CENDRES DEVRAIENT REPOSER DANS UN CONTENANT MÉTALLIQUE AU MOINS 7 JOURS.**



Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible.

Pour voir tout le document, visitez notre site internet au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet SERVICES MUNICIPAUX / SERVICE INCENDIE - COMMUNIQUÉS /

MARS 2020

RAPPEL

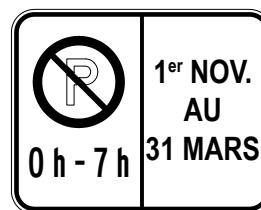


TAXES MUNICIPALES 1^{er} versement

DATES D'ÉCHÉANCE

1 ^{er} versement	26 février 2020
2 ^e versement	26 mai 2020
3 ^e versement	24 août 2020

STATIONNEMENT DE NUIT



À compter du 1^{er} avril, vous pouvez stationner vos véhicules sur le chemin public, et ce, même entre 0h00 (minuit) et 07h00 sur tout le territoire de la municipalité.

Merci de votre collaboration.

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé.

Merci de votre collaboration.



DÉFI SANTÉ AVRIL 2020

Votre municipalité et le Comité des loisirs vous encouragent à bouger!

ACTIVITÉS GRATUITES POUR LES RÉSIDENTS DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					MARCHE ACTIVE 3 Départ : chalet des loisirs 8h45 à 9h45 BASKETBALL GYMNASE—centre comm. 18h30 à 20h00 (11 ans et +) Adultes bienvenus	4
5	TABATA 6 (Circuit d'entraînement) Chalet des loisirs 17h30 à 18h30 425, 6 ^e avenue	JE GARDE LA FORME 7 Chalet des loisirs 8h30 à 9h30 425, 6 ^e avenue	TABATA 8 (Circuit d'entraînement) Chalet des loisirs 17h30 à 18h30 425, 6 ^e avenue	9	MARCHE ACTIVE 10 Départ : chalet des loisirs 8h45 à 9h45	11
PÂQUES 12	LUNDI DE PÂQUES (CONGÉ) 13	GYMNASTIQUE 14 GYMNASE—centre-comm. 18h30 à 19h30 (6 à 8 ans) 421, 4 ^e avenue	ZUMBA 15 Chalet des loisirs 20h00 à 21h00 425, 6 ^e avenue	16	MARCHE ACTIVE 17 Départ : chalet des loisirs 8h45 à 9h45 HOCKEY COSOM GYMNASE—centre comm. 18h30 à 19h30 (7 à 12 ans) 421, 4 ^e avenue	18
TABATA EN PLEIN AIR 19 (Circuit d'entraînement) 10h00 à 11h15 Inscription obligatoire 450 209-1510	TAI-CHI 20 (Débutant) Chalet des loisirs 18h45 à 20h15 425, 6 ^e avenue	GYMNASTIQUE 21 GYMNASE—centre-comm. 18h30 à 19h30 (5 à 7 ans) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES LOISIRS : 19H AU CHALET DES LOISIRS	22	23	MARCHE ACTIVE 24 Départ : chalet des loisirs 8h45 à 9h45 HOCKEY COSOM GYMNASE—centre comm. 18h30 à 19h30 (7 à 12 ans) 421, 4 ^e avenue	25
26	27	GYMNASTIQUE 28 GYMNASE—centre-comm. 18h30 à 19h30 (8 ans et plus) 421, 4 ^e avenue	29	30	INFORMATION : OLIVIA BOURQUE 450 791-2455 (2310)	

PROFESSEUR DE TENNIS (enfants/adultes) RECHERCHÉ

Nous recherchons actuellement un professeur de tennis, pour la saison estivale, afin d'offrir des cours semis-privés aux personnes de 5 ans et plus. Intéressé ?

Communiquez avec Olivia Bourque
au 450 791-2455 (2310).

PROTÉGEONS NOS TERRAINS SPORTIFS



Après la fonte des neiges, la pelouse des terrains de soccer et de baseball est fragile pendant un certain temps. Une certaine quantité d'eau s'accumule et bien souvent, le printemps amène des pluies abondantes. Il faut absolument laisser le temps aux surfaces d'absorber l'eau et donner la chance au nouveau gazon de se fortifier avant de les utiliser. Merci ÉNORMÉMENT de votre collaboration!



À SURVEILLER [ANNULATION POSSIBLE]

Les loisirs
EN MOUVEMENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU COMITÉ DES LOISIRS
STE-HÉLÈNE



Mardi 21 avril à 19 h 00 au Chalet
des loisirs (425, 6^e avenue)

Le Comité des loisirs vous invite à assister à son
AGA afin de faire le bilan de ses actions réalisées
en 2019.

Ce sera le moment de nommer les nouveaux
administrateurs(trices) pour l'année 2020 et de
faire la connaissance des membres du comité ainsi
que de notre coordonnatrice des loisirs, Olivia
Bourque.

Vous avez envie de relever de nouveaux défis ?

Joignez-vous à une superbe équipe de bénévoles
dévoués. S'impliquer dans le Comité des loisirs,
c'est une belle façon de contribuer activement
au développement et au dynamisme de notre
municipalité. Plusieurs membres y assistent sans
être administrateurs(trices) et cela permet d'avoir
plusieurs opinions différentes et de belles idées qui
deviennent communes! Nous vous y attendons en
grand nombre!

MARS 2020



INFO EXPRESS CAMP DE JOUR 2020



**Familles de Sainte-Hélène, soyez prêtes à vous
inscrire.**

Vendredi 3 avril : via le site Internet de la municipalité
au www.sainte-helenedebagot.com.

Mercredi 8 avril : soirée d'inscriptions de 18 h 30 à
20 h 30 au centre communautaire (421, 4^e avenue).

De plus amples informations vous seront acheminées
via l'école et le journal Le Bagotier. Notez que le
service du camp de jour sera disponible du 22 juin
au 14 août 2020.

“ Noter que le service fera exceptionnellement
relâche le 24 juin et le 1^{er} juillet. ”

Information: Olivia Bourque au 450 791-2455
(2310) ou via loisir@sainte-helenedebagot.com



PICKLEBALL

TOURNOI RÉGIONAL ORGANISÉ PAR LA FADOQ –
RÉGION RICHELIEU-YAMASKA

Samedi, 18 avril 2020 à 9 h 30

École secondaire Casavant – Pavillon Léo-Sansoucy
(700, rue Girouard Est à Saint-Hyacinthe)

Coût : 16 \$ (comprends les frais d'inscription)



Critère d'admission

Être membre en règle de la FADOQ

- Région Richelieu-Yamaska

Deux catégories :

50 ans et + (homme, femme ou mixte)

65 ans et + (homme, femme ou mixte)

Date limite d'inscription

Le 20 mars 2020

Inscription

Auprès de votre club FADOQ

Pour informations

Manon Tourigny

manon.tourigny@fadoqry.ca

(450) 774-8111 poste 3

www.fadoqry.ca



LA BALLE- DONNÉE MIXTE EST DE RETOUR CET ÉTÉ!



Vous avez 16 ans et plus et vous aimeriez intégrer une équipe de balle-donnée mixte? La balle-donnée mixte est de retour cet été.

Horaire : mardis et/ou vendredis

Lieu : terrain de baseball

Heure : 19h15

Coût :

Résidents : 35\$ / 1 fois par semaine

Résidents : 50\$ / 2 fois par semaine

Non-résidents : 45\$ / 1 fois par semaine

Non-résidents : 60\$ / 2 fois par semaine

Information : Stéphanie Beaumier au 450-381-6644 ou via Facebook «Balle donnée mixte de Ste-Hélène».



JE GARDE LA FORME

(60 ans et plus)

Session printemps 2020

Un cours de groupe adapté sous forme d'atelier pour maintenir les capacités physiques.

Horaire : les mardis de 8h30 à 9h30

Début de la session : 7 avril au 19 mai 2020

Coût : 70\$ /session de 7 cours

Information et inscription : Anabel Ménard au 450 261-6104



La formation professionnelle, souvent appelée DEP pour diplôme d'études professionnelles, offre plus d'une centaine de programmes à travers le Québec. Avec un choix aussi vaste de professions, tout le monde peut y trouver un chemin correspondant à ses compétences, ses intérêts et ses valeurs!

Le temps de formation varie entre 615 et 1800 heures, selon le DEP. Les exigences d'admission sont également différentes d'une formation à l'autre. Certaines exigent un troisième secondaire en français, anglais et mathématiques et d'autres un quatrième secondaire dans ces matières.

Des voies d'accès plus rapides pour les adultes qui ne détiennent pas ces niveaux au secondaire sont également accessibles. Il existe des reconnaissances d'acquis scolaire comme le test de développement général (TDG) ainsi que le test d'équivalence de niveau de scolarité de 5e secondaire (TENS). Afin de s'assurer de bien connaître les préalables requis pour la formation qui vous intéresse, il est important de consulter un conseiller qui vérifiera les meilleures options pour votre cheminement scolaire et professionnel.

Que vous soyez intéressés par un programme en production animale, en transport par camion ou bien en coiffure, une conseillère des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) peut aller à votre rencontre gratuitement dans les bureaux de votre municipalité. Elle examinera votre dossier scolaire, répondra à vos questions et vous accompagnera dans votre processus.

SARCA Mobile est issu d'un partenariat entre la MRC des Maskoutains et les SARCA de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe. N'hésitez pas à faire appel à ces services gratuits dans votre municipalité.

Audrey Gatineau, Conseillère en information scolaire & professionnelle

audrey.gatineau@cssh.qc.ca

450 773-8401, poste 6731

SARCA Mobile



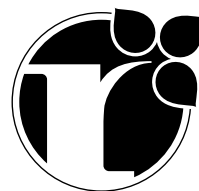
SOS – DÉPANNAGE ALIMENTAIRE



Ste-Hélène :

450-501-0149

En cas d'absence, merci de laisser un message et nous vous rappellerons rapidement.



**RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains**

**OUVERTURE DES
ÉCOCENTRES
17 AVRIL 2020**



VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

« MAINTENIR LES DOSSIERS À
JOUR POUR ÉVITER LES FRAIS
DE DÉPLACEMENTS INUTILES »



Afin d'éviter de devoir acquitter des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur, chaque citoyen concerné par le programme doit préparer son installation préalablement à la vidange et mettre son dossier à jour à la Régie afin d'être informé à l'avance de la date prévue pour la vidange, notamment en fournissant un numéro de téléphone valide.

Il est important d'informer la Régie de tout changement de propriétaire ou des changements de coordonnées de ceux-ci.

Communiquez directement par téléphone avec la coordonnatrice du Programme régional de vidange des installations septiques de la Régie au 450 774-2350.

GARDONS NOS BONNES HABITUDES!

SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE, LES MATIÈRES RECYCLABLES DÉPOSÉES DANS LE BAC VERT SONT ENCORE ET TOUJOURS RECYCLÉES QU'ON SE LE DISE!

- CONTENANTS ET EMBALLAGES
- IMPRIMÉS EN PAPIER, CARTON, VERRE, MÉTAL OU PLASTIQUE



OFFRE D'EMPLOI



**Préposé(e) à
l'écocentre**

JOINS-TOI À NOTRE ÉQUIPE!

À L'ÉCOCENTRE DE SAINT-HYACINTHE: 1880, rue Brouillette
OU À L'ÉCOCENTRE D'ACTON VALE: 68, rue Noël-Lecomte

Envoie ton curriculum vitae à Monsieur Réjean Pion, directeur général à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, par courriel ou par la poste.

@ dgriam@riam.quebec

2090, rue Cherrier, Saint-Hyacinthe (Qc) J2S 8R3

DES QUESTIONS ? 450 774-2350



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

Infos |
PRATIQUES

VIEUX
POUR TOI



NOUVEAU
POUR UNE AUTRE PERSONNE

NE JETTE PAS TES VÊTEMENTS
DONNE LES AU SUIVANT!

Friperies, organismes de réemploi, églises, internet, etc.

Attention

Les vêtements ne sont pas
recyclables ni compostables,
mais peuvent être utilisés
comme guenilles!



450 774-2350 | www.riam.quebec

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL

La MRC des Maskoutains offre, pour votre municipalité, deux types de services de transport collectif sur l'ensemble de son territoire, lequel comprend 17 municipalités.

LE TRANSPORT ADAPTÉ

C'est un service de transport collectif de porte-à-porte, spécifiquement dédié et adapté aux personnes ayant des limitations et admises selon les critères reconnus de la Politique d'admissibilité du ministère des Transports du Québec.



Pour être admissible, une personne doit avoir une limitation significative et persistante qui l'empêche d'utiliser le transport en commun régulier. Pour en attester, le formulaire d'admissibilité doit être complété par un spécialiste de la santé reconnu. Le traitement du dossier est gratuit et les usagers paient uniquement les frais relatifs à leur utilisation.

LE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

C'est un service de transport collectif dédié à toute personne ayant besoin de transport, et ce, par le biais des places disponibles dans les véhicules du transport adapté. La MRC peut également utiliser les places disponibles en transport scolaire pour les utilisateurs du transport collectif régional. Des frais de passage sont applicables selon la zone d'utilisation.

HORAIRE DE SERVICE DES TRANSPORTS DE LA MRC :

Lundi au jeudi :	5 h 40 à 22 h 00
Vendredi :	5 h 40 à minuit
Samedi :	8 h 00 à minuit
Dimanche	
(selon l'achalandage) :	8 h 00 à 22 h 00
Pour information :	Téléphone : 450 774-3170
	Courriel : infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca
	Site Internet : www.mrcmaskoutains.qc.ca

GARDEZ
L'ŒIL
OUVERT

Séance organisée par la
FADOQ de Saint-Jude



**Mercredi le 22 avril
2020 à 13h30**

**Centre communautaire
930, rue du Centre,
Saint-Jude**

MALTRAITANCE FRAUDE INTIMIDATION

**Pour inscription, contactez
Carole Guévin
450 418-7009 poste 2912 ou
cguevin@itmav.com**



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Ouest
de l'Île-de-Montréal

Québec





*Offrez aux personnes en détresse la lumière
sous forme de lanterne.*

Au-delà de la souffrance, il y a l'espoir.

Ligne de crise, rencontres, hébergement.

Achetez une lanterne virtuelle
au coût de 25\$.

Soutenez ces personnes en
leur permettant d'accéder
à nos service 24h/7.

Ligne administrative
450 771-7152

**Ligne de crise 24h/7 : 450 774-6952
ou sans frais 1-844-774-6952**

**CENTRE DE CRISE
ET PRÉVENTION SUICIDE**

Contact Richelieu-Yamaska
420 Avenue de la Concorde Nord
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4N9
info@contactry.qc.ca

Suivez-nous sur



SPAD

**Société protectrice des animaux
de Drummond**

La SPAD est un organisme à but non lucratif dont le mandat est la protection des animaux. Nous informons et éduquons la population sur les différents besoins des animaux domestiques et des animaux sauvages. Nous travaillons dans les secteurs de la prévention et du contrôle animalier. « Aidez-nous à les aider. »

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi : 10h à 18h

Samedi et dimanche : FERMÉ

Coordonnées

1605, rue Janelle, Drummondville, Qc J2C 5S5

Sans frais : 1-855-472-5700 | info@spad.ca

Voici les différents services du SPAD :

- SERVICE DE CUEILLETTE D'ANIMAUX
- SERVICE DE LICENCE ET DE PLAINTES
- SERVICE 24 HEURES
- SERVICE DE REFUGE



Action Emploi

Mon partenaire vers l'emploi

440, av. Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe

**EN EMPLOI À 50 ANS ET +
OUI C'EST POSSIBLE**

Informez-vous maintenant

450 773-8888

www.action-emploi.ca

Cette activité est rendue possible
grâce à la participation financière de :

Emploi Québec Canada

03/2022

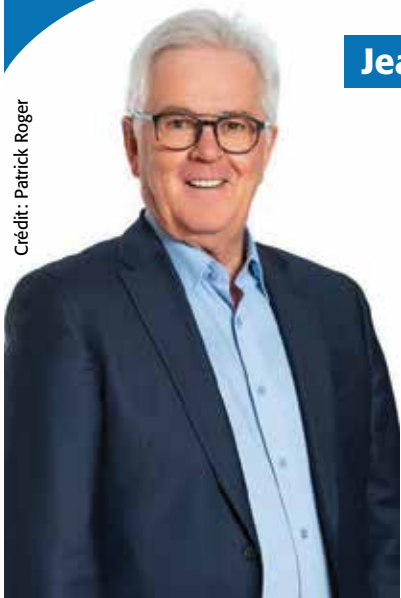
ÊTRE MENTOR: J'ADORE!

SERVICE DE
MENTORAT

DEM
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

MRC des
Maskoutains
Un monde à votre mesure

Crédit: Patrick Roger



Jean-Yves Voghel

Mon ADN:

Contribuer au mieux-être de l'entrepreneur afin qu'il puisse **faire plus et mieux**, dans le **respect de ses valeurs fondamentales**.

Je suis à l'écoute, je pose les questions essentielles et **j'essaie d'initier une saine réflexion**.

Je connais les différents états d'âme de l'entrepreneur qui teintent ses décisions et ses résultats.

J'aime partager sur mon vécu et mon bagage d'expériences qui m'ont amené à posséder une entreprise différente et performante.

Si vous croyez comme moi qu'un mentor peut faire la différence, contactez Louis-Philippe Laplante à lpaplante@mrcmaskoutains.qc.ca ou au 450 768-3007.

ÊTRE MENTOR: J'ADORE!

SERVICE DE
MENTORAT

DEM
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

MRC des
Maskoutains
Un monde à votre mesure

Crédit: Patrick Roger



Johanne Dallaire

Mon ADN:

Aider les entrepreneurs à se réaliser.

Passionnée par le démarrage d'entreprise, j'ai le plus grand respect envers le réflexe entrepreneurial et je me donne pour mission de vous aider à progresser dans votre projet.

J'aime partager avec les entrepreneurs ma passion des affaires, mon sens de l'organisation et mon désir de les aider à croître. Je suis aussi particulièrement ravie d'accompagner les jeunes entrepreneurs en démarrage à prendre la place qu'ils méritent.

Si vous croyez comme moi qu'un mentor peut faire la différence, contactez Louis-Philippe Laplante à lpaplante@mrcmaskoutains.qc.ca ou au 450 768-3007.

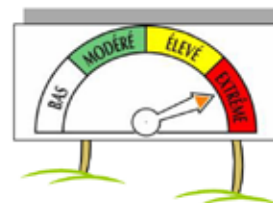


LE DANGER D'INCENDIE

LE CALCUL DU DANGER D'INCENDIE

Le danger d'incendie est établi à partir des relevés de plus de 190 stations météorologiques à travers la province. Il renseigne sur la facilité d'allumage du combustible de même que sur la difficulté à contrôler un éventuel incendie, en regard de la vitesse de propagation et de la quantité de combustibles disponibles.

Le danger d'incendie est établi par région. Aussi, des averses locales ne modifieront pas nécessairement son degré, puisqu'il est calculé pour l'ensemble d'une région et doit refléter la réalité de la majeure partie de celle-ci.



BAS

- Le combustible s'allume difficilement. Le feu brûle lentement et il se contrôle sans difficulté.

MODÉRÉ

- Le feu s'allume et se propage de façon modérée. Il se contrôle généralement bien.

ÉLEVÉ

- Le combustible s'enflamme facilement. Le feu se propage en peu de temps et il est difficile à contrôler.

EXTRÊME

- Le combustible s'enflamme rapidement, à partir d'une petite source de chaleur. Le feu se propage à grande vitesse et il peut devenir incontrôlable.

AU PRINTEMPS, IL FAUT ÊTRE TRÈS PRUDENT!

Le danger d'incendie diffusé par la SOPFEU réfère à des conditions qui prévalent en forêt. En terrain dégagé, dans un combustible léger tels que l'herbe, le foin ou les branches, il fluctue davantage. Une légère pluie contribue à faire chuter le danger d'incendie. En contrepartie, quelques heures d'ensoleillement ou encore l'effet du vent entraîneront un assèchement rapide du combustible.

Les résidants devront être particulièrement vigilants au printemps. En effet, même s'il y a encore des plaques de neige en forêt, dans les endroits dégagés, le combustible peut être suffisamment sec pour propager le feu.

COMMENT S'INFORMER?

S'informer du danger d'incendie constitue le comportement préventif par excellence. Pour ce faire, rendez-vous au www.sopfeu.qc.ca ou téléchargez notre nouvelle application mobile! Vous pouvez également vous procurer l'icône du danger d'incendie et l'afficher sur votre page Internet.



DU 3 MARS 2020

PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT D'ABSENCE DE QUORUM

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, le mardi 3 mars 2020, dans la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;

SONT ABSENTS : Monsieur Stéphan Hébert, maire
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5
Poste vacant, conseiller #6.

EST PRÉSENTE : Madame Sylvie Vanasse,
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

CONSTAT DE QUORUM

Il y a constatation d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance de délibérations du conseil municipal.

Conformément à l'article 155 du code municipal du Québec (C-27.1 art. 155), lorsqu'il y a absence de quorum, deux membres du conseil présents peuvent ajourner la séance une heure après que le défaut de quorum ait été constaté.

À 20h35, Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3, mentionne que le quorum requis pour la tenue de la séance extraordinaire du 3 mars 2020 n'est pas atteint et qu'en conséquence, le conseil municipal ne peut pas délibérer.

Les membres présents conviennent que la séance extraordinaire soit ajournée et que les points à l'ordre du jour de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 3 mars 2020 soient reportés à la séance régulière du mardi 10 mars 2020, à 19h30, à la salle du conseil située au 421 de la 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot.

Un avis spécial sera signifié à tous les membres du conseil qui ne sont pas présents.

Stéphan Hébert, maire

Sylvie Vanasse, Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe



DU 10 MARS 2020

PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL - 10 MARS 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 10 mars 2020, dans la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;
Poste vacant, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur Réjean Rajotte maire suppléant en l'absence de monsieur le maire Stéphan Hébert pour raison de maladie.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Sylvie Vanasse, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

1. MAIRE SUPPLÉANT- NOMINATION

Résolution numéro 41-03-2020

Considérant que le maire est absent pour cause de maladie;

Considérant la démission de M. Francis Grenier au poste de conseiller #6;

Considérant que M. Grenier agissait également comme maire suppléant;

MARS 2020

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de nommer le conseiller Réjean Rajotte au poste de maire suppléant et président d'assemblée de la présente séance.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant procède à l'ouverture de la séance à 19h31.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 42-03-2020

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour.

1. MAIRE SUPPLÉANT- NOMINATION
- 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
- 3.1 Assemblée de consultation publique – règlement 550-2019 – modifiant le règlement de zonage afin de permettre la construction, sous forme de projet intégré, d'une habitation de quatre logements dans la zone 112-p, en bordure de la 7^e avenue
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL



5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)
6. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Dépôt - état comparatif
 - 6.3 Vente pour taxes
 - 6.4 Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural - demande de service auprès du centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie est
 - 6.5 Conseiller #6, monsieur Francis Grenier - démission
 - 6.6 Office municipal d'habitation - nomination
 - 6.7 Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton - autorisation de signature
 - 6.8 Nominations - Comité des ressources humaines
 - 6.9 Avis de vacance - poste de conseiller #6
 - 6.10 Élection partielle - 3 mai 2020
 - 6.11 Avis de motion - règlement d'emprunt 555-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 68 526\$ pour des travaux de construction pour un terrain de hockey bottine
 - 6.12 Dépôt de projet - règlement d'emprunt 555-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 68 526\$ pour des travaux de construction pour un terrain de hockey bottine
 - 6.13 Mouvement Desjardins - modification des administrateurs
 - 6.14 SPAD - Addenda à l'entente
7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Entretien des plates-bandes - saison estivale 2020
 - 7.2 Fauchage et débroussaillage des levées de fossés municipales 2020 - contrat
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 Camion autopompe - octroi de contrat
 - 8.2 Appel d'offres public - SEAO - camion autopompe 2019 - financement par crédit-bail
 - 8.3 Service de sécurité incendie - embauche préventionniste
 - 8.4 Service de sécurité incendie - embauche pompier 1
 - 8.5 Service de sécurité incendie - embauche pompier non formé
 - 8.6 Sécurité civile - achat de génératrices
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 Engagement de la municipalité en lien avec la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la loi sur la Qualité de l'environnement (LQE). Demande d'autorisation. Modernisation de la station d'épuration des eaux usées
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Abrogation - résolution no 32-02-2020 dérogation mineure - lot 4 805 608 - 393, 4^e rang
 - 10.2 Appui au projet de remplacement d'un usage commercial pour un usage résidentiel au 127, 2^e rang - lot 1 957 043
 - 10.3 Adoption du second projet de règlement 550-2019 - modifiant le règlement de zonage afin de permettre la construction, sous forme de projet intégré, d'une habitation de quatre logements dans la zone 112-p, en bordure de la 7^e avenue
11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1 Embauche de Satellite - kiosque de sensibilisation pour le cannabis - 20 juin 2020
 - 11.2 Bibliothèque - achat - ordinateur
 - 11.3 Projet bacs de jardinières - camp de jour
12. SUJETS DIVERS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

3.1 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE - RÈGLEMENT 550-2019 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION, SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ, D'UNE HABITATION DE QUATRE LOGEMENTS DANS LA ZONE 112-P, EN BORDURE DE LA 7^E AVENUE

Règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre la construction, sous forme de projet intégré, d'une habitation de quatre logements dans la zone 112-p, en bordure de la 7^e avenue.

Conformément à l'avis public du 5 février 2020, les informations sont données relativement à la demande. Il est à noter que l'assemblée publique devait avoir lieu le 3 mars 2020, n'ayant pas eu quorum lors de cette séance extraordinaire, l'assemblée publique a été reportée au 10 mars 2020.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 43-03-2020

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 44-03-2020

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 5 mars 2020 :

- Comptes pour approbation : 70 054.47 \$
- Salaires : 44 325.99 \$
- Comptes à payer : 118 258.20 \$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Sylvie Vanasse, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 5 mars 2020, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Sylvie Vanasse, Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe



6.2 DÉPÔT - ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale adjointe dépose un rapport (*article 176.4 du Code Municipal du Québec*):

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

6.3 VENTE POUR TAXES

Résolution numéro 45-03-2020

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'approuver l'état des taxes impayées faisant partie intégrante de la présente résolution et d'autoriser sa transmission à la MRC des Maskoutains afin de vendre lesdits immeubles pour taxes.

De mandater la directrice générale par intérim, madame Sylvie Viens, ou en son absence, la directrice générale adjointe, madame Sylvie Vanasse, pour enchérir pour et au nom de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot lors de ladite vente pour taxes à être tenue par la MRC des Maskoutains.

6.4 CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL - DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA MONTÉRÉGIE EST

Résolution numéro 46-03-2020

Considérant qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « *assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC* »;

Considérant que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

Considérant que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

Considérant que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité :

De déclarer l'intérêt de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

à permettre à ses 1 691 citoyens, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2020.

De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement;

D'autoriser la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la Municipalité, une demande au CISSS de la Montérégie Est afin d'intégrer le territoire de la Municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer tout document relatif à la présente affaire.

6.5 CONSEILLER #6, MONSIEUR FRANCIS GRENIER - DÉMISSION

Dépôt officiel de la lettre de démission du conseiller #6, monsieur Francis Grenier, au poste de conseiller.

6.6 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - NOMINATION

Point reporté à une prochaine séance.

6.7 CAISSE DES JARDINS DE LA VALLÉE D'ACTON - AUTORISATION DE SIGNATURE

Résolution numéro 47-03-2020

Considérant la démission de M. Francis Grenier au poste de conseiller #6;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, que le signataire autorisé à remplacer M. Francis Grenier pour tous les effets bancaires provenant de la Caisse est:

- Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3

6.8 NOMINATIONS - COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Résolution numéro 48-03-2020

Considérant la démission de M. Francis Grenier au poste de conseiller #6;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, que le comité des ressources humaines soit formé de :

Stéphan Hébert, maire
Martin Doucet, conseiller
Jonathan Hamel, conseiller
Sylvie Viens, directrice générale par intérim

Que cette résolution remplace la résolution 14-01-2020.

6.9 AVIS DE VACANCE - POSTE DE CONSEILLER #6



Avis est donné, conformément à l'article 333 de la LERM, aux membres du conseil municipal, de la vacance au poste de conseiller #6, suite à la démission du conseiller monsieur Francis Grenier. Une procédure d'élection partielle sera entreprise par la présidente d'élection, madame Sylvie Viens.

6.10 ÉLECTION PARTIELLE – 3 MAI 2020

Suite à l'avis de vacance, la secrétaire d'élection, madame Sylvie Vanasse, mentionne qu'une élection partielle aura lieu le dimanche 3 mai 2020. (*article 339 de la LERM*)

De plus amples informations vous seront données via le journal municipal, sur les deux tableaux d'affichage dans la municipalité, et via le site internet de la municipalité (www.sainte-helene-de-bagot.com).

6.11 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 555-2020 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 68 526\$ POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR UN TERRAIN DE HOCKEY BOTTINE

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Jonathan Hamel, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 555-2020 décrétant un emprunt 68 526\$ pour des travaux de construction pour un terrain de hockey bottine.

6.12 DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 555-2020 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 68 526\$ POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR UN TERRAIN DE HOCKEY BOTTINE

Il est, par la présente, déposé par Jonathan Hamel le projet du règlement numéro 555-2020 décrétant un emprunt de 68 526\$ pour des travaux de construction pour un terrain de hockey bottine qui sera adopté à une séance subséquente.

6.13 MOUVEMENT DES JARDINS – MODIFICATION DES ADMINISTRATEURS

Résolution numéro 49-03-2020

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité :

1. Que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
2. Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
3. Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

4. Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

5. Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Nom des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte) :

Sylvie Viens Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Sylvie Vanasse Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

6. Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

6.14 SPAD – ADDENDA À L'ENTENTE

Résolution numéro 50-03-2020

Considérant l'article 6 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ c. P-38.002), lequel permet à une municipalité locale de conclure une entente avec une personne afin que celle-ci assure le respect d'un règlement pris en application de cette loi;

Considérant l'adoption par le Gouvernement du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, lequel entrera en vigueur le 3 mars 2020;

Considérant l'entente relative à la gestion du contrôle animal signée avec la SPAD le 21 novembre 2017;

Considérant que la Municipalité souhaite confier à la SPAD la responsabilité d'appliquer et d'assurer le respect du règlement mentionné ci-dessus;

En conséquence, sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, que :

L'article 4.9 de l'entente signée le 21 novembre 2017 est remplacé par le suivant :

« 4.9 La S.P.A.D. s'engage à faire appliquer, en collaboration avec le Service des travaux publics et la Sûreté du Québec, le Règlement municipal relatif aux animaux de la MUNICIPALITÉ et le Règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens. Elle doit répondre à toutes demandes d'information sur lesdits règlements, intervenir auprès des contrevenants, transmettre tous les avis nécessaires en vertu de ces règlements, recevoir tout signalement, émettre toute ordonnance appropriée et accomplir tout autre acte utile pour le respect de la réglementation.



La S.P.A.D. est autorisée à émettre un constat d'infraction pour toute contravention aux règlements précités. Dans tous les cas, l'amende et les frais seront conservés par la MUNICIPALITÉ. La MUNICIPALITÉ fournit à la S.P.A.D. les constats et les rapports d'infractions aux frais de la MUNICIPALITÉ.

Pour ce qui est des tarifs, la S.P.A.D. doit appliquer les tarifs établis à l'annexe A qui fait partie intégrante de la présente entente. »

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 ENTRETIEN DES PLATES-BANDES – SAISON ESTIVALE 2020

Résolution numéro 51-03-2020

Considérant les plates-bandes dans la Municipalité;

Considérant la soumission de la compagnie Entretien paysager Edem (2020-F03, 2020-01 et 2020-F2);

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat d'entretien estival 2020 des plates-bandes à la compagnie Entretien paysager Edem au coût de 2 850\$ (avant taxes).

7.2 FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE DES LEVÉES DE FOSSÉS MUNICIPALES 2020 – CONTRAT

Résolution numéro 52-03-2020

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat du fauchage et débroussaillage latérale double des levées de fossés municipales pour la saison estivale 2020, soit en juin et en août, pour un montant de 6 300\$ plus taxes auprès de la compagnie Les Entreprises belle rose Inc.

De plus, lorsque requis par le directeur des travaux publics, une faucheuse télescopique sera engagée au coût de 105\$/h plus taxes auprès de la compagnie Les Entreprises belle rose Inc.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 CAMION AUTOPOMPE – OCTROI DE CONTRAT

Résolution numéro 53-03-2020

Considérant la résolution 15-01-2020 demandant des soumissions sur SEAO;

Considérant l'ouverture publique de la seule soumission reçue le lundi 3 février 2020 :

- Aréo-feu Ltée

Partie A achat autopompe 659 880\$ plus taxes

Partie B vente autopompe actuelle 40 500\$ plus taxes

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme au devis d'appel d'offres;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer l'achat du camion autopompe et le rachat de la vieille autopompe à la compagnie Aréo-Feu Ltée au coût de 619 380\$ plus taxes.

8.2 APPEL D'OFFRES PUBLIC – SEAO – CAMION AUTOPOMPE 2019 – FINANCEMENT PAR

CRÉDIT-BAIL

Résolution numéro 54-03-2020

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, unanimement, qu'un appel d'offres public par SEAO soit fait pour le financement par crédit-bail d'un camion autopompe 2019 pour le service des incendies pour une période de 10 ans.

8.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – EMBAUCHE PRÉVENTIONNISTE

Résolution numéro 55-03-2020

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de procéder à l'embauche de madame Amély Côté Lambert au poste de préventionniste au Service de sécurité incendie à raison de 8 heures par semaine.

8.4 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – EMBAUCHE POMPIER 1

Résolution 56-03-2020

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'embaucher madame Amély Côté Lambert au poste de pompier 1 au Service de sécurité incendie.

8.5 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – EMBAUCHE POMPIER NON FORMÉ

Résolution 57-03-2020

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'embaucher monsieur Philippe Nadeau à titre de pompier non formé au Service de sécurité incendie.

8.6 SÉCURITÉ CIVILE – ACHAT DE GÉNÉRATRICES

Résolution 58-03-2020

Considérant une aide financière reçue en lien avec le Volet 3 du programme de soutien des actions de préparation aux sinistres;

Considérant l'engagement de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à réaliser les actions décrites au formulaire de ladite demande d'aide financière, notamment l'achat de génératrices pour le centre d'hébergement aux sinistrés et centre de coordination;

Considérant les soumissions demandées et reçues pour l'achat de génératrices;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité d'effectuer l'achat de deux génératrices auprès de Génératrice Drummond (Wajax) au montant de 56 370\$ plus taxes tel que proposé dans leur soumission portant le numéro 2020-02-0260 en date du 11 février 2020.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ EN LIEN AVEC LA DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (LQE).

Demande d'autorisation.

Modernisation de la station d'épuration des eaux usées



Résolution numéro 59-03-2020

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a mandaté WaterOClean inc. afin de soumettre pour et au nom de municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la modernisation de la station d'épuration des eaux usées.

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire se conformer aux attentes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans cette démarche.

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu par le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, à l'unanimité, que la Municipalité s'engage à :

- 1) Respecter en tout temps les normes de rejet édictées ci-dessous.

Paramètre	Période	Concentration moyenne (mg/l)	Charge moyenne (kg/d)	Rendement minimal (%)
DBO ₅ C	Année	20	10	60
	Trimestre	25	s.o.	s.o.
MES	Année	20	10	60
	Trimestre	25	s.o.	s.o.
Phosphore total	15 mai au 14 novembre	0,6	0,31	60
Azote ammoniacal	1 ^{er} juin au 30 novembre	3	s.o.	s.o.
	1 ^{er} janvier au 31 mai et 1 ^{er} décembre au 31 décembre	5	s.o.	s.o.
Coliformes fécaux	1 ^{er} mai au 31 octobre	Moyenne géométrique pour la période 600 UFC/100 ml avant photoréactivation		
pH	En tout temps, la valeur du pH doit se situer entre 6,0 et 9,5			
Toxicité aiguë	L'effluent de la station d'épuration ne peut présenter de la toxicité aiguë (≤1 UTa) pour la truite arc-en-ciel <i>Oncorhynchus mykiss</i> ou la <i>Daphnia magna</i> ou les deux à la fois.			

Les concentrations, les charges et les rendements minimaux doivent être respectés pour chaque période.

La conformité aux normes relatives au pH s'évalue par la prise de mesures ponctuelles.

Les fréquences d'échantillonnage apparaissant au programme de suivi des rejets de la station d'épuration doivent être respectées lors des périodes d'exploitation.

Les normes de rejet s'appliquent à la sortie du système de traitement.

s.o. : sans objet

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 ABROGATION - RESOLUTION NO 32-02-2020 DÉROGATION MINEURE - LOT 4 805 608 – 393, 4^E RANG

Résolution numéro 60-03-2020

Considérant que ce bâtiment est situé en zone agricole;

Considérant que le fait de refuser la demande causerait un préjudice au demandeur;

Considérant qu'aucun préjudice n'est occasionné aux voisins immédiats;

Considérant que le demandeur a agi de bonne foi;

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

Que le conseil municipal permette, pour les lots 4 805 608 et 4 805 609, le lotissement, dont la ligne séparative serait :

- À un minimum de 0,85 mètre de l'abri attenant au garage;
- À un minimum de 0,50 mètre de la remise à un étage;
- À un minimum de 0,50 mètre du garage attenant à la maison;
- À un minimum de 0,50 mètre du muret de l'abri attenant à la maison.

Toutes les autres normes du règlement de zonage, s'appliquant.

Que la résolution 32-02-2020 soit abrogée.

10.2 APPUI AU PROJET DE REMPLACEMENT D'UN USAGE COMMERCIAL POUR UN USAGE RÉSIDENTIEL AU 127, 2^E RANG – LOT 1 957 043

Résolution numéro 61-03-2020

Considérant une demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) soumise par Monsieur René Aubry, visant à remplacer un usage commercial par un usage résidentiel, sur le lot 1 957 043 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1888,10 mètres carrés :

Considérant que le lot visé par la demande, bénéficie d'un droits acquis commercial reconnu par la CPTAQ dans le dossier # 425525;



Considérant que le remplacement d'un usage commercial par un usage résidentiel de type résidence unifamiliale isolée, diminue les impacts sur les activités agricoles avoisinantes;

Considérant qu'il n'y aura pas de conséquence advenant une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Considérant que l'inspecteur en bâtiment confirme qu'il n'y a pas d'aillements sur le territoire et hors de la zone agricole, d'autres terrains propices à ce projet;

En conséquence, sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

-d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par Monsieur René Aubry pour permettre le remplacement de l'usage commercial par un usage habitation sur le lot 1 957 043 du cadastre du Québec, lot visé par la demande d'une superficie d'environ 1888,10 mètres carrés.

10.3 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 550-2019 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION, SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ, D'UNE HABITATION DE QUATRE LOGEMENTS DANS LA ZONE 112-P, EN BORDURE DE LA 7^E AVENUE

Résolution numéro 62-03-2020

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Considérant qu'une demande a été soumise au conseil municipal afin de permettre la construction, sous forme de projet intégré, d'une habitation de quatre logements dans la zone 112-P, en bordure de la 7^e Avenue;

Considérant que le conseil municipal entend donner suite à cette demande en modifiant les dispositions du règlement de zonage concernées;

Considérant que le conseil municipal a tenu, le 10 mars 2020, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

En conséquence, sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

Que le conseil adopte, lors de la séance du 10 mars 2020, le second projet de règlement numéro 550-2019 intitulé « *Règlement modifiant*

le règlement de zonage afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale sous forme de projet intégré dans la zone 112-P »;

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 EMBAUCHE DE SATELLITE – KIOSQUE DE SENSIBILISATION POUR LE CANNABIS – 20 JUIN 2020

Résolution numéro 63-03-2020

Considérant qu'un montant de 4 120,80\$ a été octroyé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation visant à répondre aux besoins liés à la légalisation du cannabis;

Considérant que la Municipalité désire sensibiliser sa population au sujet du cannabis;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

Que l'organisme en prévention des dépendances, Satellite, soit engagé par la Municipalité afin qu'un kiosque de sensibilisation sur le cannabis ait lieu le 20 juin 2020 lors de l'inauguration du skate park au coût de 580\$ sans taxes.

11.2 BIBLIOTHÈQUE – ACHAT – ORDINATEUR

Point reporté à une prochaine séance.

11.3 PROJET BACS DE JARDINIÈRES – CAMP DE JOUR

Point reporté à une prochaine séance.

12. SUJETS DIVERS

Aucun sujet.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 64-03-2020

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 21h01.

En signant le présent procès-verbal, le maire suppléant est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Réjean Rajotte, maire suppléant

Sylvie Vanasse, Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

Nos annonceurs ENCOURAGEZ-LES



Daniel Beaucage et Carole Lanoie, propriétaires
325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



La Coop
Sainte-Hélène



**BMR
PRO**

Matériaux de construction - Quincaillerie
Moulées - Engrais - Semences
Herbicides - Centre de jardin



655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2666 coopste-helene.qc.ca



DEGRANDPRÉ

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE

1, ROUTE 116 Est 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286 **GROUPEDGP.COM**
info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13



DF COFFRAGES
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET | PROPRIÉTAIRES
MARTIN FLUET

 **450 888-1313**
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX
DE BÉTON

STRUCTURE
D'ACIER

CHARPENTE
DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



AspirateurFR
RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE   

www.aspirateurfr.com
450 502-7349
info@aspirateurfr.com 

RBQ: 5729-5388-01



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



PROY
QUALITÉ SERVICE

450 791-2221
PATRICK ROY, président

Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et
de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

Sophie Joubert
décoratrice designer

 Services complets de décoration
d'aménagement intérieur



450 791-2328
d.deco.design@hotmail.com
SUR RENDEZ-VOUS



**Ripe de Papier
Super Absorbante**

DANY GRENIER
Représentant
Cell.: 450 888-4455

326, 2e rang
Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0
dany.grenier28@icloud.com
www.purebedding.ca



Avec l'arrivée du printemps,
je vous offre 10% DE RABAIS
À L'ÉCOLE DE CONDUITE
JASMIL applicable sur un
cours de moto durant
le mois d'avril



JASMIL
L'ÉCOLE DE CONDUITE

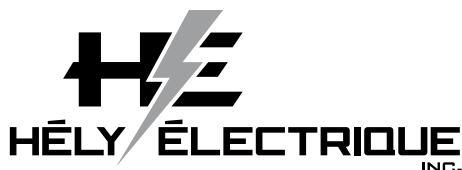
Judith Racicot

jraticot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260

Cell.: 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR **facebook**



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com



Ordre des
Denturologistes
du Québec

Votre denturologiste

Jean-François Perreault d.d.

Confection et réparation de
prothèses dentaires

Tél. : (819) 816-6778

Email : denturojfp@perreault@gmail.com



646 rue Jacques
St-Eugène-de-Grantham (Qc)
J0C 1J0 (derrière Home Hardware)

Excavation
Sylvain Plante
R.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre

Terre à jardin

Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES

ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER

PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V



Sylvain : 450 793-2534 Bar. : 450 793-2535

217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis

▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

Lise Guillemette

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900

491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

E.G. DION & FILS INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!



Bureau de circonscription

1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251

Télécopieur : 450 546-5794

Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne

Député de Johnson

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation ministre responsable
de la région Centre-du-Québec

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE S.N.C
Agent Ultramar Corporation Pétroles Parkland



mpabouthillette@ntic.qc.ca
450-791-2462 • 1 888 791-2462 • 819 477-1838
277, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H 1M0



Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




idéegraphik
GRAPHISME | IMPRESSION | VÊTEMENTS | ARTICLES

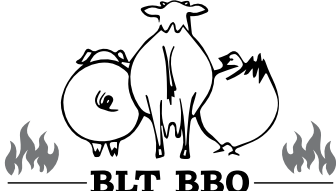
450 381-2908
775, Paul-Lussier
SAINTÉ-HÉLÈNE-DE-BAGOT

www.ideegraphik.com



Émilie & Daniel Croteau
Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
569 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495

BLT BBQ
BUFFET LA TRADITION

Annie Lefebvre | 450 278-5591
buffet.la.tradition@gmail.com | buffetlatradition.com



PIERRE-YVES MARTIN
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.

770, RUE PAUL-LUSSIER
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Enr.

**526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0**

*Relais Routier
Petit*



450 791-2122
www.relaispetit.ca | info@relaispetit.ca
549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
(Autoroute 20, sortie 152)




PAYSAGEMENT
Lapierre

RBQ 5592-8188-01

Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca

ROYAL LEPAGE
MULTI-SERVICES
Agence immobilière



Israël Lussier
Courtier immobilier



Soyez bien conseillé !
450 230-6667



Martin Lussier
Courtier immobilier agréé DA

- **DISPONIBLE 7 JOURS SUR 7 • ESTIMATION GRATUITE DE VOTRE PROPRIÉTÉ**
- **PROTECTION ROYALE OFFERTE GRATUITEMENT** (Protection contre les vices cachés, délais et désistements, assistance juridique, cotisation spéciale et frais légaux)

LAFORCE
MÉCANIQUE
450 381-AUTO

TRAITEMENT
POUR PARE-BRISE

Aquapel



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

NOUVEAU
ALIGNEMENT AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

PETITE SOUDURE (MIG)

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTÉ-HELÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

**SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL**

HORAIRE
HABITUEL

**LUNDI AU VENDREDI
7H30 À 17H30**

Devenez propriétaire



Outil en ligne : Ma première maison

Laissez-vous guider à chaque étape de l'achat de votre première maison.
Connectez-vous à l'application mobile ou à AccèsD, section Mon toit.

 **Desjardins**
Caisse de la Vallée d'Acton

450-546-2715